ART. 35 N° **II-CD117**

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

Nº II-CD117

présenté par

Mme Couturier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

ART. 35 N° II-CD117

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

		1
Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	1
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de		
l'écologie, du développement et de la	0	0
mobilité durables		
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	1	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, nous souhaitons alerter sur le fait que les communes rurales doivent être aidées pour rénover leur centre-ville via la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DTER).

Afin d'atteindre le zéro artificialisation nette, les communes vont devoir réduire leur consommation foncière (consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF)) sur la base de ce qu'elles ont artificalisé les 10 années précédentes. Les communes les plus sobres en artificalisation des sols, devront donc moins artificialiser que les autres : elles doivent donc être aidées en priorité.

Par cet amendement d'appel, nous invitons le Gouvernement à augmenter la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DTER).

Cet amendement procède au mouvement de crédits suivant : il abonde, en AE et en CP, l'action 3 "amélioration du cadre de vie" du programme 380 "fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires" à hauteur de 1 euro ; il minore l'action 04 « Routes - Entretien » du programme 203 «Infrastructures et services de transports » à hauteur de 1 euro en AE et en CP.